

Strasbourg, 21 mars 2012
[PC-OC/Documents 2011/ PC-OC(2011)08 Rev3 E]

PC-OC (2011) 08 Rev 3

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

COMITE D'EXPERTS
SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPEENNES
SUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE PENAL
(PC-OC)

COOPERATION JUDICIAIRE EN MATIERE PENALE¹

Rôle et activités du PC-OC
Un bref aperçu
tel que modifié par le PC-OC Mod

¹ Le présent projet de dépliant, mis à jour à la suite des propositions du PC-OC lors de sa 61^e réunion et du PC-OC Mod lors de sa 13^e réunion, vise à donner aux professionnels des informations sur le rôle et les activités du PC-OC et leur offre la possibilité de bénéficier de la grande expérience du PC-OC en posant des questions.

Assistance et développement de la coopération judiciaire en matière pénale (couverture/intro?)

La coopération judiciaire internationale repose sur trois principes fondamentaux, à savoir : la bonne volonté, la connaissance des instruments juridiques en vigueur et l'utilisation adéquate des outils disponibles pour faciliter la coopération.

Le comité connu sous le nom de PC-OC (Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal) est l'un de ces outils et les professionnels nationaux peuvent tirer profit de l'expertise du Secrétariat du PC-OC et de ses experts nationaux. Un site internet a été créé qui contient des informations utiles et de la documentation concernant cette coopération dans les domaines de l'extradition, l'entraide judiciaire, le transfèrement des personnes condamnées et autres questions.

Qu'est-ce que le PC-OC ?

Le PC-OC est un comité d'experts du Conseil de l'Europe dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale.

Le comité se compose de représentants des autorités centrales des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe et d'observateurs.

Le PC-OC contrôle l'application des conventions européennes qui ont un lien avec la coopération internationale en matière pénale et propose de nouveaux instruments dans ce domaine. Il produit également des outils utiles, comme des informations sur les pays, des formulaires types, des lignes directrices concrètes, etc., à l'intention des professionnels qui travaillent avec ces instruments. Ses principaux domaines d'activité incluent l'extradition, l'entraide judiciaire et le transfèrement des personnes condamnées.

Les professionnels de tous les Etats parties aux conventions du Conseil de l'Europe sur la coopération internationale en matière pénale sont invités à consulter le site internet du PC-OC : www.coe.int/tcj.

Le site public du PC-OC contient :

- des informations sur les activités du PC-OC, notamment sur ses réunions et manifestations passées et futures ;
- des informations sur les normes et les documents de référence à l'intention des professionnels (informations sur le pays, outils pour la mise en œuvre) pour les principaux domaines d'activité du PC-OC (extradition, entraide judiciaire, transfèrement des personnes condamnées, etc.) ;
- des archives sur des activités passées, des études, des rapports et publications présentant un intérêt particulier ;
- la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- des liens utiles vers d'autres sites web présentant un intérêt pour les activités du PC-OC.

Puis-je poser une question au PC-OC ?

Les questions sur l'application ou l'interprétation des instruments du Conseil de l'Europe dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale sont les bienvenues. Elles aideront le PC-OC à poursuivre le développement de ces instruments. Ces questions peuvent être soumises par votre représentant national auprès du PC-OC.

Les questions concernant le fonctionnement et les activités du PC-OC peuvent être envoyées par courrier électronique au Secrétariat à l'adresse suivante : Dg1.tcj@coe.int.